

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

çais, lorsqu'elle ne saurait être comprise de plus de la moitié des hon. membres présents.

L'hon. M. Taché admet platement en faveur du sujet sur droit de pétitionner, sauf les restrictions mentionnées par l'hon. Orateur.

L'hon. M. Macaulay a lu la requête, il l'a trouvée parfaitement courtoise dans la manière dont elle s'exprime à l'égard de la Chambre.

L'hon. M. Irving revient à la charge en protestant avec indignation contre l'emploi du temps que l'on veut consacrer à une affaire qu'il n'est donné qu'à un si petit nombre d'entre eux de comprendre.

L'hon. M. Taché insiste sur son droit à avoir lecture de la requête. Si l'hon. membre ne sait pas le français, il devrait l'apprendre ou pouvoir s'en passer.

Le Greffier procède alors à la lecture de la requête, qui est très longue, jusqu'à l'interpellation causée par l'arrivée d'un message de la Chambre Basse.

L'hon. M. Ross, après cet incident, requiert l'hon. M. Taché de ne pas persister à vouloir plus longtemps la lecture de la requête, car il paraît que jusqu'ici trois membres seulement de l'assistance la peuvent comprendre.

L'hon. M. Taché n'aurait en aucune obligation à accéder à cette demande, si ce qu'on vient de dire était exact. Il avait été invité à insister sur ses droits, par la remarque de l'hon. M. Irving, qui paraissait les lui contester.

L'hon. M. Ross fait motion pour la seconde lecture du Bill pour amender les lois concernant les intérêts sur l'argent. Cette mesure est la reproduction du projet de loi sur l'assurance dont il a été question en chambre en 1849 et en 1850.

Nous fimes mention dans notre dernier numéro, du projet de loi "pour régler et administrer le pénitencier provincial."

Mais il est une autre clause que nous répudions par devoir; c'est une de celles qui régissent les devoirs des Chapelains et leur prescrit:—

De veiller à ce que tous les détenus commis à leur garde aient une bible; les détenus protestants, l'édition anglaise autorisée sans notes ni commentaires; et les détenus catholiques romains, la version que le Chapelain de cette église désignera.

destinées à atteindre et dans l'unique intérêt du bien qu'elles doivent produire.

10. Qu'il soit résolu.—Que l'Institut Canadien ayant été fondé dans un but d'union et d'instruction mutuelle, suivant le texte du second article de la constitution, la discussion de toute question politique d'une application immédiate, et de nature à créer de la division parmi ses membres, soit par là même déclarée contraire à la lettre et à l'esprit de sa constitution.

20. Que cette institution regrette que des questions politiques discutées par ses membres et ensuite publiées dans quelques journaux, aient mis le public sous l'impression que l'Institut est une association politique, et l'aient privé de cet appui unanime si nécessaire pour répondre au but de l'institution.

30. Que l'Institut déclare qu'il est parfaitement étranger aux opinions entretenues par tout journal, et qu'il considère de son devoir de faire la présente déclaration, afin de détruire le préjugé qui a existé et qui existe encore dans le public, que le journal l'Evening et l'Institut ne font qu'un; qui pour remplir le but de son institution il doit demeurer comme corps, étranger aux questions politiques qui agitent le pays.

40. Que les journaux français de cette ville soient priés de donner publicité aux résolutions qui précèdent et que le secrétaire archiviste soit chargé de leur en donner copie.

Depuis que nous avons écrit l'observation qui précède, un ami nous a communiqué le résultat des délibérations de l'Institut sur les résolutions de M. Desnoyers. Soixante-deux membres se seraient prononcés contre l'opportunité de ces mesures qui ont été finalement rejetées par une majorité de 36 voix en faveur d'un amendement à cette fin.

Le Barreau de Montréal adopta hier, dans une réunion spéciale, le projet d'une requête à la législature concernant avec celle du barreau de Québec à demander que le pouvoir d'établir les tarifs soit dévolu au Barreau lui-même, sauf la sanction de la cour supérieure.

Un incendie se manifesta hier vers une heure du matin, dans un appartement avoisinant la demeure de M. W. Lyman rue de Bièvre, et y consuma des bestiaux et aussi trois superbes chevaux appartenant à M. Lyman.

On lit dans le Canada:— "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal, en amendement à la loi qui règle actuellement l'instruction primaire dans le Bas-Canada.

On lit dans le Canada:— "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal, en amendement à la loi qui règle actuellement l'instruction primaire dans le Bas-Canada.

On lit dans le Canada:— "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal, en amendement à la loi qui règle actuellement l'instruction primaire dans le Bas-Canada.

On lit dans le Canada:— "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal, en amendement à la loi qui règle actuellement l'instruction primaire dans le Bas-Canada.

sée, sur le bureau de l'Assemblée pour demander la révision de la Constitution. M. Léon de Laborde nous en a donné sa parole hier, au milieu d'une discussion incidente dont je vous parlerai en son ordre.

10. Qu'il soit résolu.—Que l'Institut Canadien ayant été fondé dans un but d'union et d'instruction mutuelle, suivant le texte du second article de la constitution, la discussion de toute question politique d'une application immédiate, et de nature à créer de la division parmi ses membres, soit par là même déclarée contraire à la lettre et à l'esprit de sa constitution.

20. Que cette institution regrette que des questions politiques discutées par ses membres et ensuite publiées dans quelques journaux, aient mis le public sous l'impression que l'Institut est une association politique, et l'aient privé de cet appui unanime si nécessaire pour répondre au but de l'institution.

30. Que l'Institut déclare qu'il est parfaitement étranger aux opinions entretenues par tout journal, et qu'il considère de son devoir de faire la présente déclaration, afin de détruire le préjugé qui a existé et qui existe encore dans le public, que le journal l'Evening et l'Institut ne font qu'un; qui pour remplir le but de son institution il doit demeurer comme corps, étranger aux questions politiques qui agitent le pays.

40. Que les journaux français de cette ville soient priés de donner publicité aux résolutions qui précèdent et que le secrétaire archiviste soit chargé de leur en donner copie.

Depuis que nous avons écrit l'observation qui précède, un ami nous a communiqué le résultat des délibérations de l'Institut sur les résolutions de M. Desnoyers. Soixante-deux membres se seraient prononcés contre l'opportunité de ces mesures qui ont été finalement rejetées par une majorité de 36 voix en faveur d'un amendement à cette fin.

Le Barreau de Montréal adopta hier, dans une réunion spéciale, le projet d'une requête à la législature concernant avec celle du barreau de Québec à demander que le pouvoir d'établir les tarifs soit dévolu au Barreau lui-même, sauf la sanction de la cour supérieure.

Un incendie se manifesta hier vers une heure du matin, dans un appartement avoisinant la demeure de M. W. Lyman rue de Bièvre, et y consuma des bestiaux et aussi trois superbes chevaux appartenant à M. Lyman.

On lit dans le Canada:— "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal, en amendement à la loi qui règle actuellement l'instruction primaire dans le Bas-Canada.

On lit dans le Canada:— "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal, en amendement à la loi qui règle actuellement l'instruction primaire dans le Bas-Canada.

On lit dans le Canada:— "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal, en amendement à la loi qui règle actuellement l'instruction primaire dans le Bas-Canada.

On lit dans le Canada:— "Les journaux nous demandent si nous avons reçu le projet de loi ou quelques renseignements sur le projet de loi annoncé dans le discours vice-royal, en amendement à la loi qui règle actuellement l'instruction primaire dans le Bas-Canada.

Tandis que le port de New-York présente ainsi sur l'Océan huit vapeurs qui lui appartiennent, Boston s'est contenté jusqu'ici des steamers anglais; mais Philadelphie a mieux fait, et elle compte déjà, à part le City of Glasgow qui appartient à une compagnie anglaise, le Lafayette, qui est américain et qui vient d'accomplir son premier voyage transatlantique.

Les vapeurs qui naviguent de port à port, augmentent tous les jours, et figurent déjà sur la liste d'une façon assez respectable. Nous ne parlons même point de ceux qui vont d'ici à Philadelphie, non plus que de ceux qui font sur la côte le service des malles.

Philadelphia est en relation directe avec Charleston par l'Albatross et l'Y-Oray, et la Nouvelle-Orléans envoie l'Alabama jusqu'à Vera-Cruz, tandis qu'elle dirige sur Galveston le Pampero, le Sulveston et le Louisiana.

Les vapeurs qui naviguent de port à port, augmentent tous les jours, et figurent déjà sur la liste d'une façon assez respectable. Nous ne parlons même point de ceux qui vont d'ici à Philadelphie, non plus que de ceux qui font sur la côte le service des malles.

Philadelphia est en relation directe avec Charleston par l'Albatross et l'Y-Oray, et la Nouvelle-Orléans envoie l'Alabama jusqu'à Vera-Cruz, tandis qu'elle dirige sur Galveston le Pampero, le Sulveston et le Louisiana.

Les vapeurs qui naviguent de port à port, augmentent tous les jours, et figurent déjà sur la liste d'une façon assez respectable. Nous ne parlons même point de ceux qui vont d'ici à Philadelphie, non plus que de ceux qui font sur la côte le service des malles.

Philadelphia est en relation directe avec Charleston par l'Albatross et l'Y-Oray, et la Nouvelle-Orléans envoie l'Alabama jusqu'à Vera-Cruz, tandis qu'elle dirige sur Galveston le Pampero, le Sulveston et le Louisiana.

Les vapeurs qui naviguent de port à port, augmentent tous les jours, et figurent déjà sur la liste d'une façon assez respectable. Nous ne parlons même point de ceux qui vont d'ici à Philadelphie, non plus que de ceux qui font sur la côte le service des malles.

Philadelphia est en relation directe avec Charleston par l'Albatross et l'Y-Oray, et la Nouvelle-Orléans envoie l'Alabama jusqu'à Vera-Cruz, tandis qu'elle dirige sur Galveston le Pampero, le Sulveston et le Louisiana.

Les vapeurs qui naviguent de port à port, augmentent tous les jours, et figurent déjà sur la liste d'une façon assez respectable. Nous ne parlons même point de ceux qui vont d'ici à Philadelphie, non plus que de ceux qui font sur la côte le service des malles.

Philadelphia est en relation directe avec Charleston par l'Albatross et l'Y-Oray, et la Nouvelle-Orléans envoie l'Alabama jusqu'à Vera-Cruz, tandis qu'elle dirige sur Galveston le Pampero, le Sulveston et le Louisiana.

Les vapeurs qui naviguent de port à port, augmentent tous les jours, et figurent déjà sur la liste d'une façon assez respectable. Nous ne parlons même point de ceux qui vont d'ici à Philadelphie, non plus que de ceux qui font sur la côte le service des malles.

ville. On assure que les connaissances en général sont ceux qui, ayant le goût du bel art que professe M. Krollman, ont une fois entendu, le reconnaissent pour un musicien de premier ordre.

NAISSANCE. A St. Mathias, le 10 du courant, la Dame de Charles De Salaberry, etc., a mis au monde une fille.

MARIAGE. En cette ville, le 9 du courant, par Messire Huberdeau, parent de la mariée, M. J. E. Lafond, marchand-épicerie, à Delle. Marie-Joséphine-Émilie Latremouille, tous deux de cette ville.

A St. J. Millaire de Rouville, le 29 ult., par Messire Morin, curé du lieu, G. A. de Laval, etc., médecin de St. Jean-Baptiste de Rouville, à Delle. A. M. D. Tetreault dit Ducharme, fille de feu J. M. Tetreault dit Ducharme, capitaine de milice de St. J. Millaire de Rouville.

A Québec, le 10, par M. G. F. E. Drolet, M. Joseph-Hébert Coillard de Beaumont, à Delle. Marie-Caroline Ménard, tous deux de cette ville.

DECES. A Longueil, le 9 du courant, M. Aimé Achim, âgé de 18 ans, fils de feu M. Achim, sculpteur. Tout annonçait dans cet excellent jeune homme, ravi à la fleur de l'âge, les qualités qui font le bon chrétien et le citoyen utile.

A Belœil, le 30 ult., Dame Julie-Archange Dural, âgée de 79 ans, épouse de M. Jean-Bte. Renoit.

ANNONCES.

INSTITUT-CANADIEN.

EN conformité d'une résolution passée à la séance du 3 juin 1851, il est donné avis que la salle de l'Institut-CANADIEN ne peut plus être mise à la disposition d'aucune assemblée composée de personnes étrangères à l'Institut, en ce que cette salle est constamment occupée comme Chambre de Lecture.

Par ordre, L. W. MARCHAND, Sect. Arch. I. C. Montréal 6 juin, 1851.

J. I. E. BIDAUD, Avocat, petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, le 13 juin 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE.

RECUEIL DE CHANT GREGORIEN. A l'usage des Eglises du Canada, CONTENANT: LES MESSES DU GRADUEL, tous les HYMNES et PROSES, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS du PROFESSIONAL sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX, avec toutes les différentes FINALES, la MESSE des MORTS la messe DIEU SEUL et la LIBERA, tels que les donne le Professionnal, et arrangés en musique pour accompagnement.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été homologué de l'approbation de S. G. MONSIEUR l'Evêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le Soussigné a confiance dans l'utilité de son ouvrage en faveur des Eglises dont elle obtiendra le patronage. Le prix de l'ouvrage est de \$3, dont le tiers payable d'avance. Les Souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Evêché de Montréal.

J. B. LABELLE, Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal, Montréal, 10 Mai 1851.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra jusqu'au 20 Juin prochain les propositions de MM. les Entrepreneurs concernant des réparations considérables que l'on veut faire, tant à l'Intérieur qu'à l'Exérieur de l'EGLISE et de la SACRISTIE de la Paroisse de CHATEAUGUAY. Pour autres informations, s'adresser à M. le Curé de la dite paroisse, Chateauguay, 23 Mai, 1851.

AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGE.

Les Soussignés prennent la liberté de prévenir Messieurs les Curés et le Clergé en général qu'ils attendent par les premiers arrivages d'Europe un assortiment de VIN BLANC acheté et choisi par eux à BORDEAUX, expressément pour l'usage du St. Sacrifice de la Messe, et dont ils disposent de des PRIX MODERES. E. et V. HUDON. Montréal, 2 mai 1851.

PRODUITS, HUILES, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de lui informer qu'il a ouvert un magasin au No. 97, rue St. Paul, où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BRUSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 10, rue de l'Épave, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES, Montréal, 13 Mai 1851.

ON DEMANDE.

UN CHANTRE, pour les offices paroissiaux, sous ses rapports, pour une des paroisses du faubourg de Montréal. Pour les conditions, s'adresser au bureau des Melanges Religieux.

FAITS DE L'ETRANGER.

On lit dans la Gazette de Madrid: "Un jeune homme de Huesca, condamné à mort pour avoir assassiné sa maîtresse, s'est fait une profonde blessure à la gorge avec un canif, en attendant prononcer sa sentence, et a expiré quelques heures après. Le tribunal a cru devoir, pour satisfaire la vindicte publique et se conformer à la loi, faire conduire le cadavre au supplice. Cette exécution s'est faite au milieu de la consternation générale de la population."

Pendant un orage qui s'est abattu sur la ville et les environs du Mans (France) le tonnerre est tombé à la fontaine Saint-Martin (département de la Sarthe) dans une étable où étaient renfermées deux chèvres. Quand, après la pluie, la brave femme qui donnait habituellement à manger aux deux animaux, est venue dans l'étable, elle a été toute surprise de leur état d'immobilité, elle s'est approchée d'eux et les a touchés; les deux bêtes sont tombées en morceaux et n'ont plus présenté qu'un amas de cendres. Nous n'essaierons pas de décrire l'effroi de cette femme.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

Rien ne peut donner une idée plus complète de l'immense développement pris par le commerce américain qu'un coup d'œil jeté sur l'ensemble des lignes à vapeur qui rayonnent maintenant vers l'Europe, ou qui rattachent entre eux les différents ports de l'Union et des pays voisins.

Au premier rang se présentent les vapeurs transatlantiques de la compagnie Collins, ces fameux bateaux des steamers Cunard: l'Arctico, le Baltic, le Pacific, qui relient ensemble New-York et Liverpool. Leur frère aîné, l'Atlantic, dont le tonnage est un peu moindre, viendra bientôt reprendre sa place parmi eux. Les réparations qu'il a eu à subir seront terminées vers la fin du mois courant. Viennent ensuite le Franklin et le Humboldt, qui mettent notre port en communication directe avec le Havre et font escale à Cowes; puis le Washington et le Hermann, qui vont à Brème par la voie de Squibbapton.

FRANCE.

Extrait de la Cor. du Plaza de New-York. Paris 22 mai 1851.

Il se fait en ce moment tant de bruit autour de la révision, qu'il est difficile de parler d'autre chose et qu'il faut au moins commencer par là. Au fait le moment approche, et lorsque je reprendrai la plume pour vous écrire dans huit jours, une proposition au moins aura été déposée.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table with columns for ship names, departure dates, and destinations. Includes 'Steamers Anglais de la Maille Royale' and 'TELS QUE FIXES PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.'

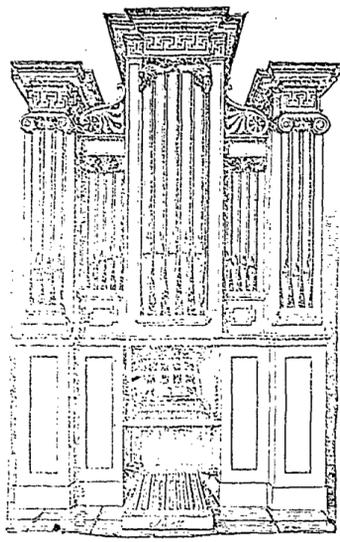
AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE.

La maladie du propriétaire de l'Album a causé le retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année...

LIBRAIRIE ET MUSIQUE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu...



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

MOIS DE MARIE

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec icône religieuse.

ATTENTION!!! VRAI VIEUX FRANÇAIS SANS MELANGE.

MM. HERVÉON & Cie, sollicités par des membres de leur famille, résidant aux parties de Bordeaux et en possession d'un immeuble favorable, viennent de recevoir par le navire 'L'Amiral' un ASSORTIMENT DE COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux...

LA VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, d'une contenance de 40 pieds de front sur 161 de profondeur...

ATTENTION! A VENDRE, A l'Évêché, à la Prévidente et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville.

NEUVAINES POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA TRINITÉ. De Notre-Seigneur Jésus-Christ.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance, DEDICÉ A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINQUY, P.T.R.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance...

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorb.—R. Harwood, Ecr. Melbourne—Thos. Tait, Ecr. St. Andrews—Frank Far.—St. Hyacinthe—Boucheur de Rich. Ecr. la Baye, Ecr. St. Johns—Charles Pieve.—Trois-Rivières—John Robertson, Ecr. Hunt.—R. B. So.—Hartburg—Georges Hamilton, Ecr. Stanstead—F. Judd, Ecr. Dunham—Wm. Baker, Ecr. Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.

Le Soussigné est prêt à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des annuités ou des Réversions de toute espèce, comme à ses divers Survivants et des Dotations.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance, pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurance en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Table with columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écrivain, des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT. BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessous de l'établissement de la Minerve.

ATTENTION!!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU CODES RAISONNÉS SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. M. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec plus de dix années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122.

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démonstrateur (Saco) 22 Juin 1847. Il y a quelques jours, M. Elijah Witham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'automne de 1848, M. Witham fut atteint d'un très-mauvais rhume, qui, sous cependant l'empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir.

COLLEGE JOLIETTE.

LETTRES de cet établissement, se divisent en cinq années, disposés ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement... £3 0 0. Musique (Piano)... £3 0 0. Dessin... £0 5 0. Abonnement à la bibliothèque... £0 2 6.

L. P. BOYWIN.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTISSEMENT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

CONDITIONS: On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MONTRÉAL, MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillet, écrivain, N. P. Québec, L. Gill, impr. V. St. Arsène, M. F. Pilote, V. Direct. Rivière du Loup, M. L. Barilbeau. Ste. Athanasie, M. H. Aubertin.

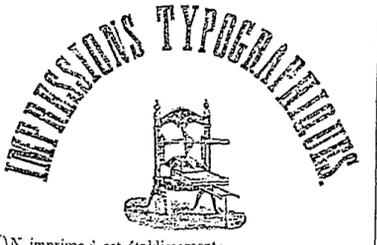
LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ... une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

ATTENTION! Livres de Prières nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-reconnaisant du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé...

Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Formulaire, Ange Conducteur, Visite au St. Sacrement, Chemin de la Croix, Combat Spirituel, AUSSI UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE: Chaplètes, Médailles, Petites statues de la Ste. Croix et Crocus en Argent, orlé-Roliques en croix en émail, Crucifix de toutes grandeurs enivoire, bronze et enivre, Bénédictiers de tous les goûts.

Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle ou en feuille, colorées, maintenant à la disposition de s'acheter, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.



Impression Typographique. N'imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

LE GUIDE DE

L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ECR.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS. L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain.

Montreal, 25 décembre, 1849.

Montreal, le 29 novembre 1850.

Montreal, le 9 juillet 1850.

Montreal, 26 mai.

Montreal, 24 Sept 1850.

Montreal, 20 Mai, 1851.

Montreal, 3 Décembre, 1850.

Montreal, le 5 mars 1850.

Montreal, 27 septembre 1850.